



Motif légitime de résiliation Orange

Par Cndt

Bonjour

J'étais chez Orange particulier avant de passer à Orange Pro en mars dernier. Un technicien devait venir chez moi pour m'installer un Livebox pro à la place de la standard. Seulement le rdv était prévu le 17 mars jours du confinement, il n'est donc jamais venu (sans prévenir ni prévoir un autre rdv). Après 2 mois, j'ai envoyé des messages + appels pour que l'on vienne m'installer la Livebox Pro, mais seulement, pour les interlocuteurs ce "n'était pas la peine", car c'est la meme que la standard. Or j'ai vu qu'il y avait des avantages à avoir la Pro. Aujourd'hui, je suis toujours engagée chez Orange pendant encore 1an mais je veux résilier car il y a déjà la wifi dans le local dans lequel je vais déménager. Est-ce que le motif de la non réception d'un équipement indiqué sur le contrat, est valable ?

Merci pour votre aide !